Envoyé en préfecture le 02/11/2026
Reçu en préfecture le 02/11/2026
Publié le
ID : 035-200038990-20261028-TRESOLIGNE-AR

Département : Ille et Vilaine
Arrondissement : Rennes

Manoir de la Ville Cotterel
46 rue de saint Malo
35360 MONTAUBAN-DE-BRETAGNE

Convocation : 21 /10/ 2026

DECISION
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

DU MERCREDI 28 OCTOBRE 2026

Le Bureau communautaire de la Communauté de Communes de Saint-Méen Montauban, s'est réuni le vingt-huit octobre à seize heures, Manoir de la Ville Cotterel, salle de la Souète, sous la présidence de M. Patrick HERVIOU, Président.

Membres en exercice : 9	**Présent :** RABORY Sophie, LEVREL Denis, LE BOUQUIN Mickael, HERVIOU Patrick, SAUDRAIS Vanessa, GAUTIER Magali, QUINTIN Jenny, FRÉNOY Marie-Hélène
Présents : 08	
Excusés : 01	**Excusés :** VITRE Didier,

Décision n° : 2026-DP-108
Thème : FINANCES
Titre : LIGNE DE TRESORERIE

Vu la délibération 2026/071/YvP en date du 05 mai 2026 délégant au Bureau la réalisation des lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum de 1 000 000 €uros ;

L'ouverture d'une ligne de trésorerie offre une grande souplesse dans la gestion des paiements : possibilité d'utiliser des crédits en cas de besoin et de les rembourser lorsque la trésorerie le permet notamment en cas de dépenses réalisées avant perception des recettes.

Une partie des missions et des opérations de la Communauté de Communes étant financées par le biais de subventions versées en fin d'opération, il apparaît nécessaire de procéder à une ouverture de crédit, utilisable par tirages et remboursements successifs, en fonction des besoins de trésorerie.
Une consultation pour une ligne de trésorerie de 1 000 000 € a été réalisée auprès d'organismes bancaires. Trois organismes ont adressé une proposition.

Les membres du Bureau à l'unanimité :

- **ACCEPTENT la proposition d'ouverture d'une ligne de trésorerie auprès de la CAISSE D'EPARGNE BRETAGNE PAYS DE LOIRE dont les principales caractéristiques sont :**
 - **Montant : 1 000 000 €uros**
 - **Durée : 12 mois**
 - **Taux : ESTER + 0,50%**
 - **Intérêts : base de calcul des intérêts : Exact/360**
 - **Paiement des intérêts : Trimestriel (débit d'office)**
 - **Frais de dossier : 700€**
 - **Commission d'engagement : Néant**
 - **Commission de non-utilisation : 0.07 % de la différence entre le montant de la LTI et l'encours quotidien moyen. Périodicité trimestrielle.**
- **AUTORISENT le Président à procéder sans autre délibération aux demandes de versement des fonds et aux remboursements des sommes dues, dans les conditions prévues par le contrat d'ouverture de crédit ;**
- **AUTORISENT le Président, ou en cas d'absence ou d'empêchement l'un des vice-présidents délégués, à signer le contrat avec la CAISSE D'EPARGNE BRETAGNE PAYS DE LOIRE et tous les documents relatifs à cette affaire.**

Signé par : Patrick HERVIOU
Date : 02/11/2026
Qualité : Par le président